

Le 14 avril 2018

Au : le Centre Local d'Emploi de St-Agathe
Pour : le Centre Local d'Emploi de Trois-Rivières

Att. : A qui de droit

Objet : Lettre d'excuses du CLE pour monsieur Pierre Michaud.

Monsieur madame,

Indépendamment des décisions qui seront prises la présente est une demande d'excuses pour la décision concernant la réduction des prestations qui a été faite d'une façon sauvage et irresponsable. Nous n'avons pas l'intention de commencer à énumérer les unes après les autres vos décisions qui ont selon nous aucun sens. Toutefois nous ne pouvons tolérer votre yo-yo avec des revenus déjà insuffisant dans le dossier de monsieur Pierre Michaud. Nous vous appelons **qu'il est illégal** de diminuer une prestation sans au préalable aviser le prestataire quand cela est possible. Compte tenu de l'expérience avec vos services nous précisons immédiatement que jamais nous n'endosserons les montants de misères que vous nous faites subir mois après mois. Il y avait des décisions à prendre et vous les avez prises. Ici s'arrête le bon sens. Vos décisions frôlent le crime organisé et n'ont qu'un seul but, maintenir les gens dans la pauvreté et la misère. La notion du porte-feuille de PMI ne nous laisse aucun doute.

Nous supposons que les dettes des contribuables comme par exemple les cartes de crédits, les chèques, ou encore des prêts d'usuriers tellement les sommes reçues sont peu élevées, n'entrent pas dans votre petit calendrier de réduction de prestation pour de faux motifs. Vous nous reprochez d'avoir reçu trop d'argent pour un séjour (+- 6 jours) en prison et tout à coup quelques mois plus tard vous décidez qu'il est temps de rembourser ? Pour qui vous prenez-vous ! Nous vous avons avisé que cet emprisonnement est illégal et qu'il est possible de consulter la preuve sur internet. On n'envoie pas une personne en prison dans une aile à haute sécurité pour avoir campé sur le bord du fleuve, quel âge mental avez-vous ?

Vous n'avez pas compris encore ! Vos services vont se retrouver sur le chômage. Aucune des décisions prises dans le dossier de monsieur Michaud sont des décisions d'aides concrètes. Cette lettre n'est pas un simple avis, elle vous avise des lignes directrices que nous entreprenons contre vos services, et demandons comme première preuve d'un minimum de volonté à régler dans le dossier de monsieur Michaud une lettre d'excuse pour votre coupure sauvage et irresponsable. Nous nous engageons à publier vos excuses écrites avant qu'il y ait un réaménagement définitif dans votre service, c'est notre seul engagement. Voyez cela comme vous voulez l'absence de cette lettre va prouver hors de tout doute à la population du Québec que vous n'êtes plus aptes à remplir les fonctions que vous occupez en ce moment.

En terminant nous nous posons une question, avez-vous des problèmes dans votre service au point de mettre la vie des contribuables en danger pour sauver vos ..JOBS..? Il est trop tard maintenant il s'agit de votre dernière erreur sans rétroaction directe.

Pierre Michaud, PMI, ce 14 avril 2018.



RDPPCLE0114042018PMIMAM

Note (s) :

- (1) Vous pouvez consulter ce document directement sur le site wsnomade.com dans la section réservée au CLE.
- (2) Une copie papier sera remise à vos services quand nos disponibilités nous le permettront.
- (3) L'utilisation de ce document en contenu ou forme dans un autre contexte ou dossier est sujette à des poursuites judiciaires



Approbation de publication 14-04-2018 PMI/PM